



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [alainbinette](#)

**Date de la demande:** 2021-04-14 17:40:53

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Se référer à l'aide mémoire (trousse)
2. Identifier si la situation est en lien avec un élève de l'école (impact sur un élève)
3. Parler à l'auteur du signalement et la victime
4. Évaluer la situation
5. Compléter la grille d'évaluation (impulsivité ou malveillance?)
6. Vérifier les informations auprès des élèves impliqués s'il a lieu. Prendre soin de la victime, être bienveillant.
7. Acte d'impulsivité ou acte malveillant?
8. Si acte impulsif, il est très important de suivre les étapes dans le cas d'un acte impulsif et rencontrer les personnes impliquées (voir aide-mémoire)
9. Si Acte malveillant, il faut consulter notre service de Police dans les meilleurs délais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Toujours se référer à la trousse.
2. Nous sommes dans le devoir d'intervenir car c'est de la pornographie juvénile.
4. Collaboration entre l'école et le service de Police.
5. Dans les cas où les situations sont de nature criminelle, qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant, il est essentiel d'informer le service de police..
6. Toujours protéger la vie privée, l'intégrité physique et psychologique.
7. L'importance de la confidentialité.
8. Référer les journalistes au Centre de services scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant.

Saisir le téléphone cellulaire si refus de collaborer de la part d'un élève.

Ne pas invalider le processus judiciaires. Nous devons suivre le protocole Sexto.